

BON DE COMMANDE

CLASSEMENT D'UN MEUBLE DE TOURISME

L'Office de Tourisme Intercommunal du Sartenais Valinco Taravo est un organisme de contrôle agréé et habilité pour le classement des Meublés de Tourisme, en vue de l'obtention d'un classement officiel et reconnu en étoiles.

- **Ce que comprend la prestation** : la visite et le traitement des dossiers
- **Marche à suivre pour un classement** : consulter le dépliant d'information
- **Durée de la visite de contrôle** : minimum 1 heure à 1h30 par meublé
- **Coût de la prestation** : Le coût de la visite est de 225 €

Pour plusieurs unités d'habitation (même lieu, même propriétaire et même jour de visite) :

100 € par meublé supplémentaire / Forfait 10 unités = 1000 € (+ 100 € par meublé supplémentaire)

Contre visite : 100 € pour le 1^{er} meublé et 75 € par meublé supplémentaire / + de 10 meublés = 500 €

Ces tarifs ne comprennent pas le forfait déplacement :

Pour un trajet de 21 à 50 km aller-retour = 20 € / Pour un trajet de 51 km et + aller-retour = 35 €

Il est gratuit pour moins de 20 km aller-retour.

A retourner à l'OTI du Sartenais Valinco Taravo

Service Classement des Meublés de Tourisme - 21, avenue Napoléon III – 20110 Propriano

Tél : 04 95 76 01 49 / Mail : mj.milleliri@lacorsedesorigines.com

Nom, Prénom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Adresse du meublé :

Tél. 1 :

Tél. 2 :

Mail :

Coordonnées du Mandataire (si différent du propriétaire) :

Nombre de logements à visiter :

Ci-joint un chèque de € **à l'ordre de Régie OTISVT.**

Fait à :

Le :

Signature :

- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente du classement des Meublés de Tourisme.
- ☐ Je m'engage à présenter, lors de la visite de classement, le meublé libre de tout occupant et en l'état de location saisonnière.
- ☐ J'autorise l'office de tourisme à conserver mes données personnelles pendant 5 ans. A l'issue, elles seront détruites.

Office de tourisme Intercommunal du Sartenais Valinco Taravo

21 avenue Napoléon III – 20110 Propriano – Tel. 33 (0)4 95 76 01 49

Courriel : contact@lacorsedesorigines.com - Site internet : lacorsedesorigines.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Application

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à la commande d'un classement d'un meublé de tourisme auprès de l'OTI du Sartonais Valinco Taravo, organisme agréé pour le classement des meublés de tourisme, établi 21, avenue Napoléon III - 20110 Propriano.
- 1.2. L'OTI du Sartonais Valinco Taravo propose et assure le classement « meublé de tourisme » du (ou des) meublé(s) proposé(s) en location touristique par le propriétaire ou la personne morale le représentant ci-après désigné « propriétaire ».

2. Offre et commande

- 2.1. La commande d'une visite de contrôle se fait auprès de l'OTI du Sartonais Valinco Taravo, organisme agréé pour le classement des meublés de tourisme.
- 2.2. Un référent ou un suppléant au classement, ci-après nommé « évaluateur », désigné nominativement par l'OTI du Sartonais Valinco Taravo, sera chargé d'effectuer la visite de contrôle en application des normes et procédures fixées par l'arrêté du 2 août 2010 **modifié par l'arrêté du 24 novembre 2021**. L'évaluateur justifie des compétences techniques nécessaires pour assurer la mission de contrôle et possède les outils appropriés pour évaluer le ou les meublés selon le tableau de classement publié en annexe 1 de l'arrêté du 24 novembre 2021.

3. Tarif

- 3.1. Le tarif d'une visite de contrôle, libellé en euros, est défini dans le « Bon de Commande » et le « Dépliant d'Information sur le Classement ».
- 3.2. Le tarif d'une visite de contrôle comprend le coût du déplacement (si il est < à 20 km aller-retour) de l'évaluateur et de l'instruction du dossier de classement.
Il ne comprend pas le forfait de déplacement : de 21 à 50 km aller-retour = 20 € / De 51 km et + aller-retour = 35 €
- 3.3. La révision des tarifs sera soumise à modification par le Comité Directeur de l'OTI du Sartonais Valinco Taravo.

4. Modalités d'annulation ou report de visite du fait de L'OTI du Sartonais Valinco Taravo

- 4.1. Si le rendez-vous de classement ne peut être maintenu par l'OTI du Sartonais Valinco Taravo, la structure s'engage à contacter le propriétaire 48h à l'avance et à lui proposer un autre rendez-vous dans les plus brefs délais.

5. Invalidation du classement

- 5.1.** L'invalidation du classement notifiée par l'OTI du Sartenais Valinco Taravo conduit le propriétaire à renouveler la procédure de classement, à titre payant.

6. Paiement

- 6.1.** Le paiement est à adresser par chèque à l'OTI du Sartenais Valinco Taravo avec le bon de commande et le formulaire de demande de classement.
L'OTI du Sartenais Valinco Taravo se réserve le droit de refuser toute visite de contrôle non réglée au préalable.
Une facture acquittée sera envoyée au propriétaire après la visite de contrôle.
- 6.2.** La décision de classement émise par l'Agence de Tourisme de la Corse (ATC) après la visite de contrôle ne conditionne pas le paiement de la prestation.
Un avis de classement défavorable ne donne pas droit à un remboursement de la prestation.

7. Délais

- 7.1.** Les délais d'exécution pour une visite de contrôle sont au maximum de 3 mois après réception du bon de commande.
- 7.2.** La durée d'une visite de contrôle est en moyenne de 1h30.
- 7.3.** Une attestation de visite, comprenant le rapport de contrôle, la grille de contrôle ainsi que la décision de classement, est envoyée en version numérique au propriétaire dans un délai maximum d'un mois après la visite de contrôle.

8. Engagements et garanties

- 8.1.** L'OTI du Sartenais Valinco Taravo s'engage à détenir l'agrément au classement des meublés de tourisme lors de la visite de contrôle et justifie des compétences et outils nécessaires à la mission de classement d'un meublé de tourisme.
- 8.2.** L'OTI du Sartenais Valinco Taravo s'engage à ne pas subordonner une visite de contrôle « meublé de tourisme », à une adhésion ou une offre de toute nature.
- 8.3.** Le propriétaire (ou son mandataire) s'engage à être présent lors de la visite de contrôle et présenter l'hébergement tel qu'il le présenterait lors d'une location touristique (tout équipé, chauffé selon la saison, état de propreté irréprochable...). Le propriétaire (ou son mandataire) est en mesure de présenter à l'OTI du Sartenais Valinco Taravo les documents nécessaires au contrôle (ex : plans, relevé des surfaces, notices techniques...).

9. Limitation des responsabilités

- 9.1. Le propriétaire devra prendre connaissance et mettre son hébergement locatif aux normes du Code de la Construction et de l'Habitation. En cas d'accident ou de dégâts encourus lors d'un séjour pour manquement à l'une des normes exigées, l'OTI du Sartenais Valinco Taravo et l'évaluateur ayant réalisé la visite de contrôle déclinent toute responsabilité.
- 9.2. L'OTI du Sartenais Valinco Taravo n'est pas habilité et ne possède pas les moyens pour vérifier l'application par le propriétaire d'une réglementation autre que celle liée au classement des meublés de tourisme.

10. Confidentialité

- 10.1. Tant le propriétaire que l'OTI du Sartenais Valinco Taravo s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces des informations confidentielles.
- 10.2. Le propriétaire s'engage à accepter la cession à l'OTI du Sartenais Valinco Taravo des données recueillies lors de la visite de contrôle.
- 10.3. Conformément à la loi, l'OTI du Sartenais Valinco Taravo a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

11. Réclamation

- 11.1. Au cas où le propriétaire n'approuve pas la décision de classement, il peut adresser une réclamation par écrit en courrier recommandé adressé à la Directrice de l'OTI du Sartenais Valinco Taravo - 21, avenue Napoléon III - 20110 Propriano, dans un délai maximum de 15 jours après réception du résultat de la décision de contrôle. Tout refus doit comporter les coordonnées complètes du propriétaire, l'adresse du meublé et la date de la visite. A l'expiration de ce délai et en absence de refus, la décision est acquise.

12. Droit d'accès et de rectification

- 12.1. Le propriétaire est tenu responsable des informations transmises à l'OTI du Sartenais Valinco Taravo. Le propriétaire s'engage, notamment et de manière non limitative, à fournir des informations exactes, sincères et complètes.
- 12.2. Conformément à la loi française « Informatique et Liberté » (art. 34) et au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le propriétaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant, auprès de l'OTI du Sartenais Valinco Taravo - 21, avenue Napoléon III - 20110 Propriano.